

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 641-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 641 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions des articles 10 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un « **PROJET DE RÈGLEMENT 641-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 641 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** » a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales sanctions concernant tout manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 04 avril 2022 à 19h00 à la salle communautaire de la Ville de Valcourt.

Le «**PROJET DE RÈGLEMENT 641-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 641 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**» est disponible au bureau de la municipalité situé au 1155, rue St-Joseph, Valcourt, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit. Il est également disponible sur le site internet de la Ville.

Donné à Valcourt, ce 22 mars 2022.



M^e Lydia Laquerre, greffière